



Projet de Sdage révisé

Les milieux aquatiques

(chapitres 1, 8, 9 et 11)

Réunion des animateurs de Sage – février 2015



Chapitre 1 – Repenser les aménagements des cours d'eau

Chapitre 8 – Préserver les zones humides

Chapitre 9 – Préserver la biodiversité aquatique

Chapitre 11 – Préserver les têtes de bassin versant

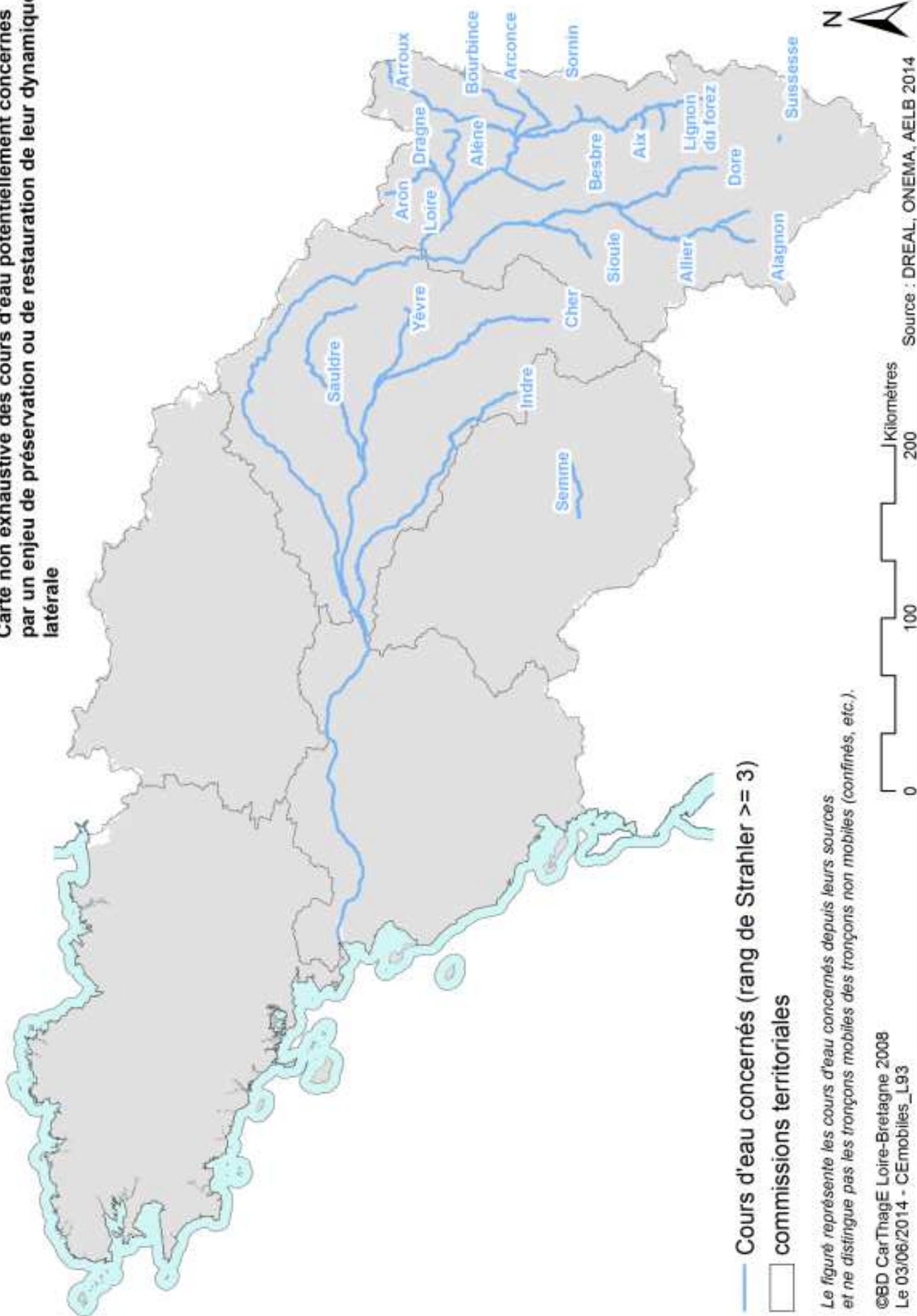


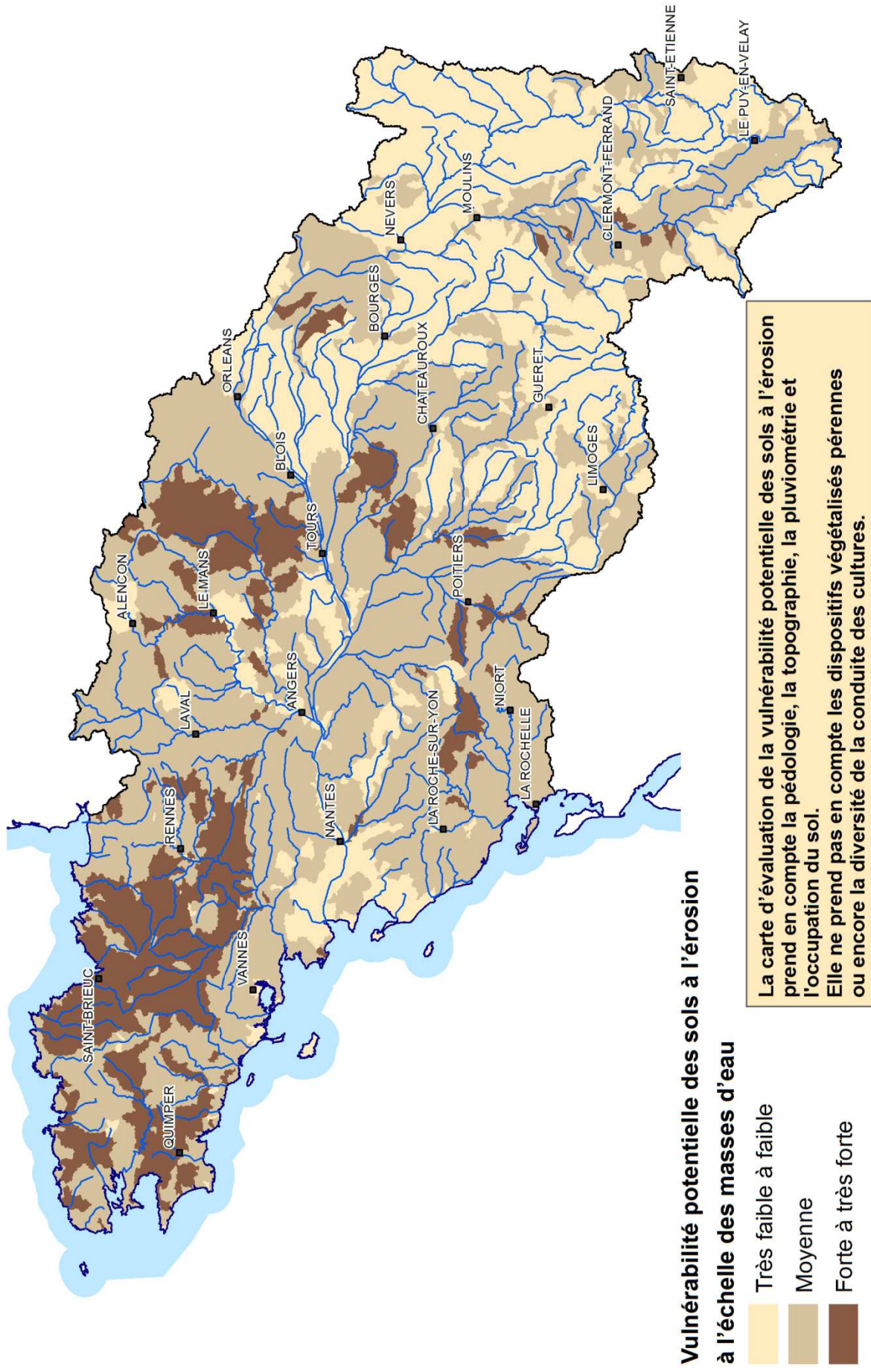
Milieus aquatiques continentaux

Chapitres 1, 8, 9, 11

- Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau
 - ✓ Maintien de la notion de taux d'étagement : objectif d'amélioration de la morphologie et des habitats (1C-2)
 - ✓ Espace de mobilité (1C-3) : identification des cours d'eau potentiellement concernés sur une carte
 - ✓ Vulnérabilité des sols à l'érosion (1C-4) : possibilité d'identifier les zones et d'établir un plan d'action
 - ✓ Sujets têtes de bassins versants précisés en lien avec les remontées de la consultation sur les questions importantes (11A-1 et 11A-2), renforcement du rôle des CLE (sensibilisation, 11B-1)

**Carte non exhaustive des cours d'eau potentiellement concernés
par un enjeu de préservation ou de restauration de leur dynamique
latérale**





Vulnérabilité potentielle des sols à l'érosion à l'échelle des masses d'eau

- Très faible à faible
- Moyenne
- Forte à très forte

La carte d'évaluation de la vulnérabilité potentielle des sols à l'érosion prend en compte la pédologie, la topographie, la pluviométrie et l'occupation du sol. Elle ne prend pas en compte les dispositifs végétalisés pérennes ou encore la diversité de la conduite des cultures.



Milieus aquatiques continentaux

Chapitres 1, 8, 9, 11

- Assurer la continuité longitudinale des cours d'eau
 - ✓ Introduction de la notion de taux de fractionnement : objectif d'amélioration de la continuité (1D-4)

- Enrayer la perte de biodiversité
 - ✓ Prise en compte du plan de gestion des poissons migrateurs : objectifs particuliers
 - Objectifs et mesures en faveur de la biodiversité (9B-1)
 - objectifs spécifiques de qualité de l'eau plus ambitieux que le Sdage en lien les migrateurs amphihalins (9B-2)



Milieus aquatiques continentaux

Chapitres 1, 8, 9, 11

- Préserver les champs d'expansion de crues
 - ✓ Maintien du rôle des CLE: information sur la création, restauration de la zone de mobilité du lit mineur (1B-2), association à la définition de la liste d'ouvrage faisant obstacle à l'écoulement (1B-3), avis sur les projets d'équipements d'un bassin contre les crues (1B-4)
- Préserver les ZH
 - ✓ maintien d'une politique de préservation et de reconquête des zones humides y compris les marais rétro-littoraux (inventaires, programmes d'actions) (8A-2, 8C-1 et 8E-1)
 - ✓ Rôle des CLE : possibilité d'améliorer la connaissance par des analyses socio-économique, et sensibilisation sur l'intérêt de préservation de ces zones (8D-1)